

ÉNERGIE SAGUENAY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

Par

Claude Charest
Bibliothécaire et Géographe
Sept-Iles

20 octobre 2020

M. Denis Bergeron, Président

M. Laurent Pilotto, Commissaire

Bonjour,

Je m'appelle Claude Charest, je demeure à Sept-Iles, j'ai travaillé comme Bibliothécaire et Géographe, maintenant retraité. Je m'oppose fermement au projet DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY.

Le fleuve St-Laurent sera lui aussi affecté par le passage supplémentaire de centaines de voyages de méthaniers par année. Et le fleuve n'est déjà pas en bonne santé, il faut lui aussi le préserver d'un désastre environnemental qui se profile vite.

Voici les principales raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet écologiquement désastreux et dépassé :

1- L'absence d'acceptabilité sociale du projet

Le projet de la compagnie GNL-Québec divise la population de Saguenay

Une centaine de professeurs et de chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont signé et envoyé au gouvernement une lettre d'opposition au projet d'usine gazière Énergie Saguenay, de GNL Québec. Ils disent redouter les répercussions d'un projet qui ne répondrait pas à « l'urgence climatique » et plaident pour une « transition socioécologique » dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Le mégaprojet GNL Québec pourrait augmenter les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) , soulèvent 40 économistes et chercheurs en économie qui ont évalué les impacts du projet privé. «on voudrait voir apparaître des projets plus cohérents et convergents avec l'état d'urgence climatique dans laquelle on est... la tendance économique pour le gaz naturel liquéfié (GNL) est peu encourageante : la demande est décroissante, il y a peu d'augmentation prévue pour le marché européen où est principalement destiné le GNL ».

Il n'y a pas d'acceptabilité sociale à travers le Québec : une pétition a recueilli plus de 85 000 signatures. De nombreuses lettres ouvertes cosignées par 40 économistes, 127 universitaires, 150 scientifiques ont été publiées; 250 médecins et professionnels de la santé se sont prononcés contre le projet; de nombreux groupes communautaires, écologistes, ainsi que des associations étudiantes sont mobilisées sur le terrain contre le projet.

La Coalition Fjord est un organisme citoyen militant contre les grands projets industriels qui menacent l'équilibre écologique du fjord du Saguenay qui affirme que « **Les grands projets menacent sérieusement la biodiversité des écosystèmes terrestres et marins** ». De plus le promoteur a révélé que seulement 38% des investissements durant la construction seraient au Québec et seulement 23% en période d'opération. La vaste majorité

des investissements durant la construction (62%) iraient directement à l'étranger pour entre autre la construction de navires au Japon ou en Corée du Sud (environ 2,6 milliards de \$), mais aussi la fabrication de pièces spécialisées (communiqué de presse du 25 sept. 2020).

La Coalition ajoute que : « L'augmentation des émissions de GES d'un minimum de 46 millions de tonnes d'équivalent CO2 chaque année (incluant les émissions en amont liées à l'extraction, en aval liées à la combustion et les fuites tout au long du transport), soit l'équivalent de 60% des GES annuels du Québec ou les émissions de 9 766 454 voitures ».

2- Un projet incompatible avec le contexte de crise climatique

À lui seul, ce projet générerait des émissions de l'ordre de 50 mégatonnes de GES/an (1) (de l'extraction jusqu'à la combustion), soit l'équivalent d'environ 10 millions de voitures supplémentaires par an sur nos routes (d'ailleurs, 150 scientifiques exigent que le projet soit rejeté).

Les émissions de GES générées par la production du gaz dans l'ouest canadien pour le projet de la compagnie GNL-Québec annulerait en une année tous les efforts de réduction de GES du Québec faits depuis 1990 et empêcherait la transition complète et nécessaire vers les énergies renouvelables.

Le projet permettrait d'exporter chaque année l'équivalent de plus de deux fois la consommation actuelle de gaz au Québec.

La compagnie GNL-Québec n'a pas démontré concrètement la carboneutralité de son usine de liquéfaction, il n'y a que des scénarios. De plus, environ 90% des émissions de GES liées à GNL-Québec se produiraient à l'extérieur du Québec en raison de la production, du transport et de la combustion du gaz. À ce jour, la compagnie n'a aucun contrat pour prouver que son gaz remplacerait du charbon ailleurs dans le monde.

- (1) Extraction dans l'Ouest : 7 millions; transport au Québec : 163 000; liquéfaction 420 000; fuites (émanation fugitive) : au minimum 8,78 millions, jusqu'à possiblement 35 millions; consommation du gaz ; 30 millions; autre 141 000; un total qui se situe entre 46 et 72 Mt (donc dans l'ordre de 50 Mt de CO2 par an). Source : <https://coalitionfjord.com/2020/01/10/gnl-gazoduq/>.

3- Impacts sur les bélugas, espèce menacée

La survie du béluga est menacée par l'augmentation du trafic occasionné par les méthaniers qui sillonnaient le fjord. En y ajoutant le trafic additionnel de GNL, 675 navires marchands (soit 1 350 passages) transiteraient chaque année dans le fjord à l'horizon 2027-2030, soit une augmentation de 200 % relativement au trafic actuel;

À lui seul, GNL générerait jusqu'à 400 passages de méthaniers chaque année dans le Fjord du Saguenay et sur le Saint-Laurent, et ce, pour une durée d'au moins 25 ans.

Il reste moins de 900 bélugas de la population de l'estuaire du Saint-Laurent; -Le béluga du Saint-Laurent est en voie de disparition et subit un déclin depuis le début des années 2000 ainsi qu'une hausse sans précédent de la mortalité de femelles en âge de se reproduire et de nouveau-nés depuis 2010;

Les scientifiques indépendants financés par le gouvernement du Québec recommandent un moratoire sur l'augmentation du trafic maritime dans le Saguenay en raison des risques pour les bélugas. Le risque de voir disparaître le béluga, une espèce emblématique sur le bord de l'extinction, est bien réel », affirme Alice-Anne Simard de Nature Québec.

L'augmentation de trafic maritime prévu occasionnerait 5 fois plus de bruit dans le Fjord du Saguenay, ce qui est critique pour la survie de l'espèce. Cette augmentation de cinq fois les périodes de bruit intenses est très préoccupante, car c'est aussi une destruction de l'habitat du béluga si on considère la notion de zone de tranquillité. Les bélugas seront assiégés par le bruit et les passages des navires. Ce choc risque bien de les faire disparaître encore plus rapidement.

L'impact sur les baleines : « Le dérangement devient alors répétitif, les effets peuvent être cumulatifs, ce qui peut entraîner des effets sur leur santé et donc sur leurs chances de survie et de reproduction. Il convient donc d'agir avec prudence, en faisant le maximum pour respecter les baleines et éviter de perturber leurs activités essentielles. »

Autres liens utiles :

- GNL Québec a mal évalué les impacts sur le béluga, Le Devoir, 3 septembre 2018.
- Le projet de Gazoduq pourrait menacer la survie du béluga, selon le GREMM.



Un bien petit béluga.....sans protection face à un géant.

4- Des retombées économiques faibles

La vaste majorité des investissements de GNL/Gazoduc iraient à l'extérieur du Québec puisque les promoteurs sont américains et que le gaz proviendrait de l'Alberta;

Les investisseurs du projet sont installés dans des paradis fiscaux, et les retombées fiscales pour le Québec sont minimales : «il semble que le taux d'imposition des dividendes versés aux différents investisseurs du projet pourrait avoisiner 5 %. Un taux d'imposition aussi bas s'explique par les ententes fiscales bilatérales signées par le Canada avec Hong Kong et les États-Unis. Si les commanditaires avaient été des résidents canadiens, le taux d'imposition aurait plutôt été de 39,9 %”.
(Voir l'étude de l'IRIS sur la structure financière du projet GNL-Québec pour plus de détails.)

Le groupe des 40 économistes et chercheurs en économie, cités plus haut, soulèvent que l'entreprise est une société en commandite enregistrée au Delaware, un « siphon à profits, un paradis fiscal » laissant entrevoir « peu de retombées du côté des profits de l'entreprise ».

5- De lourdes conséquences à prévoir sur le tourisme

Parc national du Fjord-du-Saguenay : la mission de conservation

La conservation est l'objectif prioritaire des parcs nationaux. Pour assurer cette mission, la Sépaq réalise de nombreuses actions visant à protéger ces joyaux naturels, à améliorer les enjeux identifiés dans les plans de conservation et à suivre l'état de santé des parcs afin d'intervenir rapidement lorsqu'une problématique est identifiée. **La Sépaq s'assure que l'utilisation et la mise en valeur des territoires s'effectuent de façon à réduire au maximum l'empreinte humaine sur les milieux naturels et travaille en partenariat avec les acteurs des zones périphériques afin de diminuer la pression provenant de l'extérieur des parcs.** (sepaq.com)

Préférez-vous aller passer vos vacances dans le Fjord et à Tadoussac pour observer des méthaniers ou observer des bélugas et les magnifiques paysages ? La municipalité de Tadoussac appuie d'ailleurs la demande de moratoire sur le transport maritime. Déjà que le paysage est défiguré par les lignes à transmission électrique qui traversent le Saguenay, il ne faudrait pas ajouter d'autres éléments.

Les activités nautiques - faire du kayak parmi les super-méthaniers que cela est excitant - et touristiques ainsi que la pêche blanche dans le Fjord seront affectées négativement par la présence de méthaniers. C'est tout le secteur touristique qui en subirait de lourdes conséquences.

« Le projet Énergie Saguenay de GNL Québec suscite des inquiétudes pour le tourisme. Radio-Canada, le 28 novembre 2019 :

Le regroupement d'entreprises touristiques Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean qui compte 515 membres rappelle cependant que la région mise sur quatre créneaux d'excellence, dont celui du **tourisme d'aventure et de l'écotourisme**.

Ce secteur regroupant 60 entreprises est celui qui connaît la croissance la plus importante. Un sondage réalisé auprès des visiteurs démontre que **52 pour cent des touristes ont affirmé être venus dans la région parce qu'ils étaient attirés par les paysages**.

On a une carte postale inouïe ici. C'est d'ailleurs une reconnaissance qu'on a de la part de la clientèle internationale et **la préoccupation principale, c'est de ne pas défigurer notre magnifique région**, explique la présidente de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, Lily Gilot.

L'industrie touristique au Saguenay-Lac-Saint-Jean engendre des retombées économiques de **250 millions de dollars annuellement et emploie 3600 personnes**. »

Les retombées économiques de 250 millions de \$ et 3 600 personnes employées par cette industrie. C'est énorme. Combien d'emplois et combien d'argent seront perdus par la défiguration du paysage, la pollution...? Sans doute beaucoup.

Si les bélugas disparaissent cela fait une super attraction de moins pour le tourisme. Surtout le tourisme étranger très attiré par les mammifères marins du Saguenay. Les passages de bateaux immenses ne feront pas en sorte non plus de plaire aux écotouristes et à ceux qui sont attirés par les paysages naturels grandioses. J'entends d'ici un touriste de France à son retour dire à ses amis : « Ah mais il ne reste plus de bélugas, ils sont tous morts par le bruit des navires, et en kayak c'est pas le top quand les méthaniers font des vagues... Cela vaut pas la peine de s'y rendre... ».

Par une touriste de Bordeaux, France sur Tripadvisor : « La rivière Saguenay est un chef d'œuvre de la nature, car avant de se jeter dans le majestueux St Laurent, elle nous entraîne dans les courbes de son histoire, et de son incroyable fjord, où vit une faune exceptionnelle ! A pieds, à vélo, en kayak ou en bateau elle mérite amplement le détour ... »

C'est ce genre de commentaires que les Saguenéens et les organisateurs de tourisme veulent continuer d'entendre.

6- Des risques pour la santé humaine

Le gaz qui serait utilisé pour alimenter le complexe de liquéfaction de GNL va provenir à 100 % de l'Alberta, et au moins 80% du gaz sera produit par fracturation hydraulique. Or, selon un rapport de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), la fracturation hydraulique (la technique d'extraction utilisée pour le gaz pour alimenter l'usine de liquéfaction) accroît les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes.

L'ACME réclame d'ailleurs un moratoire sur la fracturation hydraulique, car cette technique non-conventionnelle d'extraction menace le climat planétaire, la qualité de l'eau et

de l'air ainsi que la santé humaine.

Dans une lettre ouverte publiée ce jeudi 5 mars 2020, 250 médecins et professionnels de la santé du Québec partagent au Premier Ministre du Québec, M. François Legault, leurs inquiétudes quant aux impacts néfastes pour la santé du projet Énergie Saguenay / Gazoduq : « Lorsqu'il est question de changements climatiques, la santé humaine devient un enjeu mondial qui exige un sens des responsabilités transcendant le régionalisme. C'est pourquoi le projet Énergie Saguenay concerne la santé de tous et de toutes. Le méthane, dont est composé le GNL, est un gaz à effet de serre (GES) 34 fois plus puissant que le CO2 sur une durée de 100 ans[4] et les émissions fugitives liées à sa manutention ne sont pas négligeables.

Il semble donc évident qu'accepter que le projet Énergie Saguenay aille de l'avant contribue à encourager une industrie nuisible pour la santé au Québec comme au Canada. De plus, ce projet est complètement injustifiable sur le plan climatique et ne prend pas en compte les découvertes les plus récentes en matière de développement éco-énergétique. Si nous sommes soucieux et soucieuses de la santé de nos concitoyenne.s, mais aussi des générations futures, il nous faut entamer dès présent une transition énergétique afin de se défaire de notre dépendance aux énergies fossiles. » (cape.ca; 4 mars 2020)

De Marc-André Viau d'Équiterre : **Le Québec mérite mieux comme développement économique que de servir de voie de transit pour le gaz de l'Alberta ».**

Le plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2010), élaboré à la suite de consultations publiques réalisées en 2008, précise que l'intensité et l'accroissement du trafic maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent, particulièrement dans l'embouchure du Saguenay, constituent un enjeu important sur le plan de la sécurité publique, de l'environnement et des conflits d'usage. Conséquemment, le plan directeur identifie l'élaboration du plan de gestion des activités en mer comme une action prioritaire.

Une vision pour le parc marin : un milieu protégé au bénéfice des communautés riveraines et du public, pp. 17-18 :

Nous aspirons à ce que dans quinze ans, avec l'appui des populations qui l'entourent, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent : (résumé)

- Utilise la recherche scientifique en vue d'une meilleure gestion, d'une meilleure protection
- Recoure, en l'absence de certitudes scientifiques, au principe de précaution dans la gestion d'activités pouvant modifier la diversité biologique et l'environnement marin de l'estuaire et du fjord;
- Soit un modèle d'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles renouvelables
- Contribue de façon importante à la préservation de la biodiversité de l'estuaire et du fjord, notamment en posant des actions de protection des habitats
- Soit toujours composé de paysages marins et côtiers remarquables
- Demeure l'un des meilleurs endroits au Canada pour l'observation des mammifères marins et

un lieu de résidence du béluga du Saint-Laurent;

Le plan de gestion découle du plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2010)

PLAN DE GESTION DES ACTIVITÉS EN MER DANS LE PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT(2011-2017) :

« L'évaluation indique par ailleurs que les contaminants sont toujours présents dans l'environnement du parc marin et qu'on assiste à un accroissement des activités humaines comme le trafic maritime et le prélèvement des ressources biologiques. Ces activités engendrent des pressions additionnelles sur les écosystèmes

Les espèces de baleines protégées en vertu de la Loi sur les espèces en péril qui fréquentent régulièrement le parc marin sont : le rorqual bleu (en voie de disparition), le béluga du Saint-Laurent (menacé), le rorqual commun (préoccupant). Le parc marin constitue un habitat important pour ces espèces en péril, en particulier pour le béluga du Saint-Laurent, dont l'objectif de protection est à l'origine de la création du parc.

Les objectifs sont : de réduire les pressions exercées sur les mammifères marins, en particulier sur les espèces en péril dans des habitats fréquentés pour des activités vitales (alimentation, soins des jeunes, reproduction, repos, etc.); (résumé)

- Mettre en place des conditions favorisant une expérience positive de découverte et d'appréciation d'une aire marine protégée. Le visiteur devrait ainsi pouvoir jouir des richesses marines...tout en prenant conscience de la fragilité des écosystèmes et des mesures de conservation mises de l'avant pour les protéger;
- Améliorer la notoriété du parc marin et favoriser une plus grande adhésion des partenaires et des communautés locales à sa mission;
- Améliorer la sécurité en mer des utilisateurs et des visiteurs et réduire les risques d'accident écologique...et dans des endroits où le trafic est très concentré.

Principes de gestion et pratique des activités en mer : (résumé)

- Promouvoir une utilisation écologiquement durable;
- Reposer sur les principes de prévention et de précaution;
- Favoriser une expérience de visite de qualité dans un contexte de conservation des composantes naturelles et culturelles;
- Assurer la sécurité des utilisateurs et des visiteurs; ;
- Encourager les retombées sociales et économiques, notamment pour les communautés de l'aire de coordination;responsabiliser tous les intervenants concernés. »

En considérant toutes ces risques immenses et leurs conséquences sur la nature et la faune marine il devient évident que ce projet est beaucoup trop dangereux pour le parc marin du Saguenay-St-Laurent.

Merci de votre attention.

Claude Charest
Sept-Iles



Vue de l'Anse-au-Roche.